



PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA)  
POUR LE RETABLISSEMENT DE  
L'IGUANE DES PETITES ANTILLES

2018 - 2022



Compte-rendu

**Comité de pilotage n°5**

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles \(IPA\)](#)

[2018-2022](#)

<https://www.iguanes-antilles.org/>

dont [espace réservé aux partenaires](#) (mot de passe : *delicatissima*)

**Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin**

Mercredi 22 mars 2023

8h30 – 10h30



Comité de pilotage (COFIL) n°5 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles		
<b>Date et heure</b> : le mercredi 22 mars 2023, 8h30 à 10h30		
<b>Lieu</b> : Salle Prestige DEAL St-Phy (Guadeloupe) ; Salle 305 DEAL Schoelcher (Martinique) + visioconférence (via logiciel DEAL)		
<b>Participants</b> : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°5 du PNA pour le rétablissement de l'IPA		
<b>Documents joints</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Présentation en séance du 5ème Comité de pilotage (COFIL) du PNA IPA</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Guadeloupe</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNA IPA 2018-2022 en Martinique</a></li> <li>- <a href="#">Programmation technique et budgétaire du PNA validée pour l'année 2023</a></li> <li>- <a href="#">Compte rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°5 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA)</a></li> <li>- <a href="#">Compte-rendu du Comité de pilotage (COFIL) n°4 du PNA IPA</a></li> </ul>		
<b>Rédacteur compte-rendu</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas PARANTHOËN (ONF)</li> </ul>		
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	5 juin 2023	Membres du COFIL
Compte-rendu final – vF	27 juin 2023	Réseau Iguane des petites Antilles
<b>Nombre de pages</b> : 12 + annexe		

**NB** : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables via des liens hypertextes.

## Relevé de décisions global du Comité de pilotage (COFIL) n°5 du PNA pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles

Actions	Pilote(s)	Décisions
<b>Bilan technique</b>		
Bilan technique	<b>Antilles</b>	
	COFIL	<b>01.</b> validation du bilan technique présenté : ( <a href="#">tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA</a> ) et de l'estimation de l'avancement général des actions (cf. <a href="#">diapos 9 à 12</a> )
<b>Bilan financier</b>		
Bilan financier	<b>Antilles</b>	
	COFIL	<b>02.</b> validation du bilan financier présenté : <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe</a> , <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique</a> , schéma de stratégie financière du PNA sur la période 2024-2026 (cf. <a href="#">diapos 34 et 35</a> )
<b>Programmation technique et budgétaire 2023</b>		
	<b>Antilles</b>	
	COFIL	<b>03.</b> validation d'une version définitive de la <a href="#">programmation technique et budgétaire 2023</a> , accessible en ligne sur la page <a href="https://www.iguanes-antilles.org/comit%C3%A9-de-pilotage">https://www.iguanes-antilles.org/comit%C3%A9-de-pilotage</a>

## 1. Introduction

**Nicolas PARANTHOËN (animation PNA)** accueille et remercie les participants pour leur présence à ce comité de pilotage (COFIL) n°5 du [PNA pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles](#), organisé de façon hybride en présentiel et en visio-conférence.

**COFIL** : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 11 participants).

Le PNA IPA a démarré en 2017 avec le marché signé entre la DEAL Guadeloupe, la DEAL Martinique et les deux directions régionales de l'ONF. **Le rôle, la composition du Comité de pilotage et la mise en œuvre de la gouvernance du PNA sont rappelés :**

*« Le comité de pilotage a un rôle décisionnel. Il valide par un vote formel, les bilans techniques et financiers de l'année écoulée, transmis après avis des comités techniques. Il émet également des recommandations concernant les programmes prévisionnels de l'année à venir pour chaque territoire.*

*Cette instance regroupe : le préfet de Martinique<sup>1</sup>, le préfet de Guadeloupe<sup>1</sup>, la préfète des îles du Nord<sup>1</sup>, les deux DEAL<sup>1</sup>, le président du conseil exécutif de la Martinique<sup>1</sup>, le président de la Région Guadeloupe<sup>1</sup>, le président du département de la Guadeloupe<sup>1</sup>, et la présidente du conseil territorial de Saint-Martin<sup>1</sup>. L'animateur est également présent pour organiser les séances et servir de lien avec les autres organes. Le COFIL est présidé par le préfet de Martinique en tant que coordinateur national du plan. ».*

Les comités techniques (COTEC) se sont tenus le 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour la Martinique et le 8 décembre 2022 pour la Guadeloupe et Saint-Martin. Un **bilan des actions menées au cours de l'année écoulée a été présenté, et des actions à poursuivre ou démarrer pour l'année suivante ont été proposées. L'ensemble des propositions a été compilé et budgétisé par l'équipe d'animation du PNA. Il s'agit de la programmation technique et financière 2023 du PNA, soumise à validation du Comité de pilotage de ce jour** (cf. page 11 du compte-rendu). Les financements acquis, à demander ou à rechercher ont été identifiés pour chacune de ces propositions.

Outre la gouvernance, **l'articulation globale du PNA est rappelée**. Le plan comporte 3 objectifs : conservation, connaissance et sensibilisation. Ils se déclinent en 13 actions fixées en priorité 1, 2 ou 3 (cf. [diapositives n°4 de la présentation](#)).

L'ordre du jour du COFIL est présenté.

---

<sup>1</sup> ou son représentant

## 2. Bilan technique

### 1. Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions

**Rappel de la décision n°03 des derniers COTEC :** « *L'Animation du PNA poursuit la mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA pour 2023.* ».

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** indique que l'actualisation du tableau de bord des indicateurs est en cours et devrait être terminée courant juin<sup>2</sup>, en attendant les derniers livrables des partenaires sur les actions menées en 2022. Il sera diffusé au réseau et sera accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : delicatissima).

5

Un aperçu de l'organisation de ce tableau est présenté en séance. Les actions figurant au PNA et leurs indicateurs associés sont inscrits en lignes. Les colonnes détaillent l'intitulé des actions, sous actions et indicateurs du PNA, le niveau de priorité, le calendrier d'exécution prévisionnelle, l'opérateur de l'action, le renseignement quantitatif de chaque indicateur par année et par territoire, avec une estimation du pourcentage de réalisation de l'action, et enfin la liste des livrables associés à chaque action, téléchargeables directement depuis le tableau de bord par liens hypertextes.

### 2. Estimation de l'avancement général des actions du PNA IPA

À la demande de la DEAL Guadeloupe, une estimation de l'avancement général de la mise en œuvre des actions est présenté sous forme de tableau, depuis le début de mise en œuvre du plan en 2018 (cf. [diapositives n°9 à 12](#)).

### 3. Actions phares mise en œuvre en 2022

#### a. Objectif 1 : Rétablir l'IPA par des actions de conservation adaptées

L'action n°1.1 du PNA prévoit de « **Réduire la pression exercée par l'Iguane commun *Iguana iguana*** ». De nombreuses activités concourent à cette action, notamment la création de réseaux de veille pour la détection précoce d'iguanes invasifs sur les secteurs à enjeux pour l'IPA.

En Guadeloupe, une 2<sup>ème</sup> année de campagne de régulation de l'Iguane commun a été poursuivie sur la zone portuaire de **Jarry – quai 9 bis**. L'objectif est d'empêcher l'arrivée d'iguanes invasifs à La Désirade depuis le port de Jarry qui la ravitaille en marchandises. Pour réduire ce risque, il s'agit de limiter l'expansion de la population par des actions de lutte directe, de sensibiliser les professionnels à la problématique, et de les impliquer dans la régulation. Les sessions de régulation nocturne réalisées avec l'implication des techniciens ONF ont permis la capture et mise à mort de 57 individus. **À Saint-François**, l'association Le Gaïac est bénéficiaire d'un projet financé par la DEAL pour estimer un indice ponctuel d'abondance et une cartographie de l'Iguane commun autour des zones portuaires. L'objectif est d'identifier les futures zones prioritaires de capture pour éviter le transport maritime accidentel de l'espèce vers Petite Terre et La Désirade.

En Martinique, un réseau de veille et de détection précoce des iguanes invasifs existe depuis 2019. Il est composé de bénévoles et de personnels de différentes structures. Son animation a été attribuée

<sup>2</sup> Tableau de bord des indicateurs finalisé et mis en ligne dans sa version du 27 juin 2023

par l'ONF à Nathalie DUPORGE dans le cadre d'une prestation<sup>3</sup>. 2 nouvelles formations ont été dispensées au bénéfice de 10 nouveaux membres. 32 structures composent aujourd'hui le réseau, rassemblant 72 membres habilités, répartis sur 14 communes. Le réseau mobilise plusieurs outils, dont une fiche réflexe incluant un arbre décisionnel et des relais téléphoniques, un groupe WhatsApp, et une fiche de capture standardisée régulièrement mise à jour pour collecter le maximum d'informations et les valoriser dans une BDD commune avec le Plan de lutte contre l'Iguane commun (PLIC) animé par la DEAL. 89 appels ont été reçus, dont 32 portant sur la zone d'intervention du PNA. Ils ont donné lieu à 32 demi-journées d'intervention, qui ont permis de capturer 14 iguanes invasifs sur 25 signalés.

**Bruno LAZZARINI (DEAL 972)** rappelle concernant l'action I.1 que l'Iguane commun est une espèce exotique envahissante (EEE) de niveau 2. Le classement en espèce chassable ou espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) n'offrirait pas davantage de leviers de contrôle.

**Donatien CHARLES (DEAL 971)** demande des précisions quant à l'action I.4 et l'étude de faisabilité pour la dératisation à Petite Terre. Il informe que l'OFB travaille actuellement sur cette question aux Saintes.

**Mylène MUSQUET (ONF 971)** précise qu'une étude de faisabilité de la dératisation des îlets de Petite Terre sera menée en 2023 pour identifier la méthode de lutte la plus adaptée et son calibrage, de manière à éviter tous dommages collatéraux sur les scinques et autres espèces non visées.

**D. CHARLES (DEAL 971)** demande concernant l'action I.6 où en est la pose d'un panneau d'interdiction de circulation des véhicules à moteur à la Pointe des Colibris.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** répond que le panneau est disponible à l'ONF. Sa pose fait partie des actions 2023.

**D. CHARLES (DEAL 971)** réagit au projet de création d'un Arrêté de Protection de Biotope (APB) concernant l'action I.6, pour protéger des sites de ponte identifiés à La Désirade. Des éléments sur l'acceptation sociale du projet sont nécessaires. Il compte sur l'ancrage territorial de l'association Titè pour avoir ces éléments, ainsi que sur l'accompagnement de l'équipe du PNA sur le terrain, et notamment en lien avec la municipalité.

**Félix BOMPY (ONF 972)** indique que les prévisions d'échouements de sargasses sont mauvaises pour 2023. Il s'agira d'être vigilant pour que les anciennes zones de dépôts à la Pointe des Colibris ne soient pas de nouveau utilisées.

**M. MUSQUET (ONF 971)** précise que cette vigilance est assurée par les TFT ONF et les gardes de la réserve. Il s'agit de poursuivre la communication avec la commune de La Désirade. Elle ignorait par ailleurs le projet d'APB, qui ne font pas l'objet de moyens humains et financiers, et demande s'il s'agit du même périmètre que le projet d'extension de la réserve géologique.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** répond qu'il ne s'agit pas du même périmètre : les zones de ponte identifiées ne sont pas dans le projet d'extension de la réserve. Le projet d'APB porte notamment sur un site de ponte majeur qui a été identifié aux Galets, à proximité de parcelles classées urbanisée (U) ou à urbaniser (AU) dans le plan local d'urbanisme (PLU).

<sup>3</sup> [Duporge, 2023. Rapport d'activité 2022-2023 du Réseau de veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique](#)

*b. Objectif II : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'IPA*

En Martinique, le plan de communication a été déployé avec 2 campagnes médiatiques de sensibilisation, des animations scolaires au bénéfice de 865 élèves et citoyennes envers 178 personnes.

En Guadeloupe, la stratégie de communication a été validée, alors que les animations scolaires et grand public se sont poursuivies pour la deuxième année avec 1 904 enfants et 927 adultes sensibilisés aux enjeux de conservation de l'IPA. Une campagne de sensibilisation a également été organisée auprès des élus via l'envoi d'un courrier à l'occasion des vœux 2023, suivi de rencontres sur le terrain.

*c. Objectif III : Suivre les tendances d'évolution des populations d'IPA et de leurs habitats*

### Suivis démographiques

Après la 1<sup>ère</sup> publication scientifique internationale parue en 2021<sup>4</sup> concernant les résultats de capture-marquage-recapture (CMR) des IPA sur l'îlet Chancel (2012-2020), de nouvelles analyses ont été réalisées incluant toutes les données de suivis scientifiques à Petite-Terre, La Désirade, mais également à Saint-Eustache et la Dominique. Les résultats confirment le déclin de 4% par an observé pour la population de Chancel, conduisant à un très fort risque d'extinction d'ici à 2050 en raison d'un faible recrutement de nouveaux reproducteurs. La population de Petite Terre semble stable entre 2015 et 2022, bien que sujette aux aléas climatiques, alors que celle de la Pointe des Colibris à l'extrémité ouest de La Désirade montre un déclin alarmant entre 2012 et 2022, avec un faible taux de survie des adultes. Ces résultats permettent de mieux prioriser les actions de conservation, visant les stades jeunes à Chancel et adultes à La Désirade. Ils ont également permis de nouvelles réflexions sur les protocoles, débattues lors d'une réunion d'experts le 2 février 2023<sup>5</sup>.

### Planification des études génétiques

Initié en 2021, un rapport d'état des lieux des connaissances génétiques a été publié début 2023<sup>6</sup>. Présenté et débattu en réunion d'experts le 2 février 2023<sup>7</sup>, il constitue un précieux outil d'aide à la décision pour la planification des futures études génétiques utiles à la conservation de l'espèce. Selon les objectifs, les conclusions préconisent un portage de projets par des universitaires, avec l'appui de l'animation du PNA, plutôt que directement par l'animation du PNA elle-même.

**D. CHARLES (DEAL 971)** salue l'organisation des réunions d'expert, qui ont permis d'aborder plus en détail des sujets complexes.

### **Décision du COPIL [Bilan technique] :**

**01. COPIL :** validation du bilan technique présenté ([tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA](#)) et de l'estimation de l'avancement général des actions (cf. [diapos 9 à 12](#)).

<sup>4</sup> [Warret Rodrigues & al 2021. Favoring recruitment as a conservation strategy to improve the resilience of long-lived reptile populations: Insights from a population viability analysis](#)

<sup>5</sup> [Compte-rendu de la réunion d'expert : protocole de suivi démographique des populations](#)

<sup>6</sup> [Pauwels 2023. État des lieux des connaissances génétiques des populations d'Iguane des petites Antilles, \*Iguana delicatissima\*](#)

<sup>7</sup> [Compte-rendu de la réunion d'experts : définition des objectifs et planification des études génétiques](#)

### 3. Bilan financier

**Rappel de la décision n°04 des derniers COTEC** : « *L'animation du PNA poursuit la mise à jour annuelle des tableaux de bord de suivi financier pour la Guadeloupe / St-Martin d'une part, et pour la Martinique d'autre part.* ».

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** explique que les tableaux de bord de suivi financier ont bien été actualisés et diffusés au réseau avec l'envoi du projet de compte-rendu des COTEC n°5, le 24 février 2023. Ces tableaux sont accessibles en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.iguanes-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : delicatissima).

Ils permettent une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance (cf. [diapositives n°20 à 32 de la présentation](#)).

8

#### 1. Bilan financier sur la période de 2018-2022 (5 années)

**L'estimation budgétaire globale du PNA** est établie à **3 056 000 € pour 5 années** de mise en œuvre, ce budget étant équitablement réparti entre la Guadeloupe et la Martinique. Il porte à **47% sur des actions de conservation pour la Martinique et à 53% pour la Guadeloupe**, à **20%** sur l'animation du PNA, à **25%** sur des actions de connaissance pour la Martinique et à **17%** pour la Guadeloupe, et à **9%** sur des actions de sensibilisation.

**Les dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre des actions du PNA IPA s'élèvent à **1 394 123 € pour la Guadeloupe et à 1 190 103 € en Martinique**, soit un total de **2 584 226 €**. En Guadeloupe et à Saint-Martin, ces financements acquis portent à **34% sur des actions de conservation**, à **31%** sur l'animation du PNA, à **23%** sur des actions de connaissance et à **12%** sur des actions de sensibilisation. En Martinique, ils portent à **42% sur des actions de conservation**, à **34%** sur l'animation du PNA, à **12%** sur des actions de connaissance et à **12%** sur des actions de sensibilisation. Six à neuf financeurs contribuent à ces budgets sur chaque territoire. En Guadeloupe, il s'agit des services de l'État à hauteur de 58% des budgets conventionnés, à 10% des établissements publics, à 30% de l'Union européenne et à 2% du Conseil régional. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 73% des budgets conventionnés, à 12% des établissements publics, à 4% de l'Union européenne, et à 10% de la Collectivité Territoriale de Martinique.

**Les dépenses réalisées** pour mettre en œuvre des actions du PNA IPA s'élèvent à **835 498 € pour la Guadeloupe (60% d'exécution)** et à **935 507 € pour la Martinique (79% d'exécution)**, soit un total de **1 771 005 €**. En Guadeloupe, ces dépenses réalisées portent à **42% sur des actions de conservation**, à **33%** sur l'animation du PNA, à **11%** sur des actions de connaissance et à **14%** sur des actions de sensibilisation. En Martinique, ils portent à **32% sur des actions de conservation**, à **36%** sur l'animation du PNA, à **25%** sur des actions de connaissance et à **7%** sur des actions de sensibilisation. La contribution par financeurs varie sensiblement par rapport aux dépenses prévisionnelles. En Guadeloupe, il s'agit des services de l'État à hauteur de 57% des dépenses réalisées, à 12% des établissements publics, à 28% de l'Union européenne et à 2% du Conseil régional. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 70% des dépenses réalisées, à 16% des établissements publics, à 5% de l'Union européenne, et à 7% de la Collectivité Territoriale de Martinique.



## 2. Bilan financier sur l'année 2022

**Les dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre des actions du PNA IPA en Guadeloupe en 2022 s'élèvent à **196 407 euros**. En Martinique, elles s'élèvent à **355 855 euros**.

**Les dépenses réalisées** en 2022 s'élèvent à **157 010 euros** pour la Guadeloupe, soit **80%** des dépenses prévisionnelles. Cet écart global négatif s'explique principalement par un sous-engagement sur le FEDER PNA par rapport aux crédits conventionnés. Ces dépenses ont été allouées pour **20% à des actions de conservation**, pour **42% à l'animation du PNA**, pour **26% à des actions de connaissance**, et pour **12% à des actions de sensibilisation**. **3** programmes de financement ont été identifiés. L'**État** (MTE et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 58% des budgets conventionnés et **68% des dépenses engagées** via l'animation du PNA et le programme « *Mission d'Intérêt Général biodiversité (MIB Bio)* ». La contribution de l'**Union européenne** s'élève à 33% des budgets conventionnés et **25% des dépenses totales engagées** via le programme FEDER. L'ONF et le Conseil régional complètent les financeurs identifiés (4% et 3% des dépenses engagées).

**Les dépenses réalisées** en 2022 s'élèvent à **247 678 euros** pour la Martinique, soit **70%** des dépenses prévisionnelles. Cet écart global négatif s'explique principalement par le report à 2023 de la dératisation globale de l'îlet Chancel. Cette opération du plan « France Relance » représente un montant de 89 404 €. Les dépenses ont été allouées pour **43% à des actions de conservation**, pour **9% à des actions de connaissance**, pour **26% à l'animation du PNA** et pour **22% à des actions de sensibilisation**. **7** programmes de financement ont été identifiés. L'**État** (MTE et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 80% des budgets conventionnés et **76% des dépenses engagées** via l'animation du PNA, le programme « *Mission d'Intérêt Général biodiversité (MIB Bio)* » et 4 subventions pour la mise en œuvre d'actions. La contribution de la **Collectivité territoriale de Martinique** s'élève à 18% des budgets conventionnés et **21% des dépenses totales engagées** via le CCT.

9

## 3. Perspectives financières en 2023

### a. Guadeloupe

**150 500 € de dépenses prévisionnelles** sont identifiées en 2023 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle (4 programmes de financement identifiés : animation du PNA par la DEAL, Mission d'Intérêt Général Biodiversité par le ministère ; subventions DEAL au bénéfice de l'ONF et de l'association Le Gaïac).

La fin du programme FEDER entraîne une forte dépendance aux **financements de l'État**, qui représentent **100% des dépenses prévisionnelles acquises pour 2023**. Afin de diversifier les sources de financement, l'animation du PNA travaille sur une stratégie financière pluriannuelle (cf. point suivant).

Ces dépenses porteraient à **50% en faveur de l'animation du PNA**, **11% en faveur d'actions de connaissance**, **0% sur des actions de sensibilisation** et à **38% en faveur d'actions de conservation**.

### b. Martinique

**157 354 € de dépenses prévisionnelles** sont identifiées en 2023 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle (4 programmes de financement identifiés).

La fin du programme CCT entraîne une forte dépendance aux **financements de l'État**, qui représentent **100% des dépenses prévisionnelles acquises pour 2023**. Afin de diversifier les sources de financement, l'animation du PNA travaille sur une stratégie financière pluriannuelle (cf. point suivant).

Ces dépenses porteraient à **42% en faveur d'actions de conservation**, à **14% en faveur d'actions de sensibilisation**, à **44% en faveur de l'animation du PNA** et à **0% en faveur d'action de connaissance**.

#### 4. Stratégie de financement à moyen et long terme (2024-2026)

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** présente un schéma de stratégie financière sur la période 2024-2026. Un financement structurel et pluriannuel porté par l'animation du PNA est ciblé sur chaque territoire, de manière à déployer les actions prioritaires sous forme de prestations avec les partenaires du réseau. En complément, l'animation du PNA assure une veille des opportunités et apporte son soutien aux partenaires et aux autres services de l'ONF pour le montage et le portage direct de projets, sur des actions spécifiques du PNA. Plusieurs exemples de dispositifs financiers sont cités (cf. [diapositive n°35](#)).

**Concernant la Guadeloupe**, le **FEDER** est ciblé comme financement structurel et pluriannuel. Il paraît plus adapté que d'autres dispositifs, dont les taux de financement et le fléchage spécifique de certaines thématiques contraignent le financement des actions de connaissance et de sensibilisation du PNA (Fonds vert, dispositifs financiers de l'OFB, etc.).

**B. LAZZARINI (DEAL 972)** propose une relecture des conditions d'application du Fonds verts après le COPIL, car son interprétation est différente de celle de la DEAL Guadeloupe. Certes, les actions de conservation sont prioritaires, mais pas exclusivement. Les projets peuvent intégrer des actions de connaissance et de sensibilisation dès lors qu'elles sont fléchées dans les PNA.

**Danny LAYBOURNE (DEAL 971)** confirme des différences d'interprétation entre les directions ultramarines au sujet du Fonds vert, par exemple sur le taux de cofinancement de 20%. Il reste en attente d'un retour clair du ministère. À ce stade, le financement à 100 % des projets est acté en faveur des collectivités et des associations seulement.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** propose d'attendre ce retour du ministère pour trancher sur la pertinence du Fonds vert en tant que financement structurel et pluriannuel des PNAs. En attendant, d'autres leviers seront explorés, notamment pour financer les actions de sensibilisation.

**Concernant la Martinique**, il est envisagé d'effectuer une demande auprès de la **CTM**, à l'instar des années précédentes, pour un financement structurel et pluriannuel des actions au titre du **Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)**.

**F. BOMPY (ONF 972)** n'exclut pas définitivement le recours à des fonds européens en Martinique, sous réserve qu'il s'agisse essentiellement de postes de dépense en prestation externe, sans prévoir du temps de personnel ONF.

#### **Décision du COPIL [Bilan financier] :**

**02. COPIL** : validation du bilan financier présenté ([Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe](#), [Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique](#), schéma de stratégie financière du PNA sur la période 2024-2026 (cf. [diapos 34 et 35](#))).

## 4. Programmation technique et budgétaire pour l'année 2023

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** indique que le [relevé global des avis et propositions](#) des Comités techniques n°5 ainsi que le [programme technique et budgétaire 2023](#) ont été envoyés en amont aux membres du COPIL pour préparer leur validation en séance. Il demande au COPIL si ces documents font l'objet de remarques ou de questions.

**En l'absence de remarques ou de questions du COPIL sur ces deux documents**, il propose de se concentrer davantage sur les actions plébiscitées en 2023 qui ne bénéficient pas encore de financement.

**Pour la Guadeloupe**, il reste 32 277 € à trouver pour mettre en œuvre le programme technique, dont 14 448 € pour la mission de capture-marquage-recapture d'IPA à Petite Terre qui aura lieu en avril-mai 2023 (financement qui aurait déjà été identifié par l'association Titè, maître d'ouvrage de l'opération), et 17 829 € pour des animations scolaires et grand public.

**Pour la Martinique**, l'ensemble des actions prévues en 2023 sont couvertes par des crédits de financements (DEAL et MTECT).

**D. CHARLES (DEAL 971)** confirme que l'association Titè doit être autonome dans sa recherche de financement pour la mission CMR de Petite Terre, compte tenu des conclusions de la réunion d'experts qui s'est tenue le 2 février 2023<sup>8</sup> et de sa justification essentiellement au titre du plan de gestion de la RNN. La DEAL devrait pouvoir prendre en charge les besoins identifiés dans la maquette financière 2023, dont 500 € complémentaire pour l'achat de matériel de régulation d'iguanes invasifs, 1 000 € pour la mise en place d'une ligne de signalement d'iguanes invasifs avec redirection d'appels dans le cadre du réseau de veille à La Désirade, 5 000 € pour la pose d'ouvrages de mise en défens contre la circulation de véhicules à moteurs sur la Pointe des Colibris à La Désirade, 4 000 € pour une campagne de lancement du plan communication, et 15 000 € pour la définition et la mise en œuvre d'un protocole de comptages répétés sur La Désirade. La DEAL pourra enfin apporter une enveloppe en soutien aux animations scolaires et grand public, mais un appui de la Région Guadeloupe serait bienvenu sur cette action.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** remercie la DEAL pour ces informations, et indique que l'animation du PNA se rapprochera de la Région Guadeloupe avec cette proposition.

### **Décision du COPIL :**

**03. COPIL :** validation d'une version définitive de la [programmation technique et budgétaire 2023](#), accessible en ligne sur la page <https://www.iguanes-antilles.org/comit%C3%A9-de-pilotage>.

<sup>8</sup> [Compte-rendu de la réunion d'expert : protocole de suivi démographique des populations](#)

## 5. Clôture du comité de pilotage

**F. BOMPY (ONF 972)** demande quel est le calendrier relatif à la clôture du PNA en cours et la rédaction d'un éventuel prochain PNA.

**B. LAZZARINI (DEAL 972)** répond que l'évaluation finale du PNA confiée par la DEAL Martinique à EMC2I est en cours. Les livrables sont attendus pour juin 2023. Un temps d'échange sera à prévoir à l'issue des résultats de cette évaluation. La rédaction d'un nouveau PNA n'est pas prévu sur les crédits 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le COPIL est clos à 10h30.

12

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** remercie l'ensemble des participants au COPIL et indique qu'un projet de compte-rendu sera envoyé, accompagné de tous les documents qui ont été présentés. En l'état actuel, l'animation du PNA peut commencer à travailler sur la feuille de route telle que validée via la programmation technique et budgétaire 2023.

## Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°5 du PNA pour le rétablissement de l'IPA

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Collectivité Territoriale de Martinique	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	<a href="mailto:liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq">liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq</a>
DEAL Guadeloupe	Danny LAYBOURNE	Chef de service Ressources naturelles	<a href="mailto:danny.laybourne@developpement-durable.gouv.fr">danny.laybourne@developpement-durable.gouv.fr</a> 06 90 83 46 60
DEAL Guadeloupe	Donatien CHARLES	Chargé de mission biodiversité terrestre	<a href="mailto:donatien.charles@developpement-durable.gouv.fr">donatien.charles@developpement-durable.gouv.fr</a> 06 90 29 92 50
DEAL Martinique	Bruno LAZZARINI	Chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysages	<a href="mailto:bruno.Lazzarini@developpement-durable.gouv.fr">bruno.Lazzarini@developpement-durable.gouv.fr</a> 06 96 36 22 73
ONF Guadeloupe	Mylène MUSQUET	Directrice régionale	<a href="mailto:mylene.musquet@onf.fr">mylene.musquet@onf.fr</a> 06 90 50 12 81
ONF Guadeloupe / Martinique	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA	<a href="mailto:nicolas.paranthoen@onf.fr">nicolas.paranthoen@onf.fr</a> 06 90 47 37 32
ONF Guadeloupe	Marina MOUTOU	Animatrice territoriale des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	<a href="mailto:marina.moutou@onf.fr">marina.moutou@onf.fr</a> 06 90 76 11 70
ONF Guadeloupe	Jérôme LABRY	Chargé de mission PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	<a href="mailto:jerome.labry@onf.fr">jerome.labry@onf.fr</a> 06 90 99 60 73
ONF Martinique	Félix BOMPY	Directeur territorial adjoint / Responsable du service SIDE	<a href="mailto:felix.bompy@onf.fr">felix.bompy@onf.fr</a> 06 96 35 06 49
ONF Martinique	Alexis GUILLEUX	Animateur territoriale des PNA pour la Martinique	<a href="mailto:alexis.guilleux@onf.fr">alexis.guilleux@onf.fr</a> 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Linsay VINCENTI	Chargée d'appui à l'animation des PNAs pour la Martinique	<a href="mailto:linsay.vincenti@onf.fr">linsay.vincenti@onf.fr</a> 06 96 26 74 51